

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



Le Téléthon à Bédoin

Comme chaque année, les associations de Bédoin se sont mobilisées pour le Téléthon, les 27 et 28 novembre derniers, soit une semaine plus tôt que la date officielle.

Nous nous sommes associés au challenge proposé par les pompiers de Vaucluse pour monter le Mont Ventoux 4 fois en 4 sports différents (trail, rollers, vtt, vélo de route) en moins de 13 heures, objectif atteint par Guillaume Demangeon.

Durant ce week-end, plusieurs activités ont animé la place de la République : le vendredi soir la traditionnelle vente de goûters, de sapins et de ballons à la sortie des écoles ; le samedi matin plusieurs rassemblements sportifs proposés par les associations de Bédoin : randonnée vers le Ventoux (par Bédoin-Ventout en marche), course à pied (par les Guiboles bédouinaises), petites foulées vers Mazan (R.C.B), randonnée en vtt pour les adultes (par Egobike) et pour les enfants (par Bédoin cyclo sport). Nous avons aussi accueilli les stands de plusieurs associations, vente de cartes de vœux et de broderies (par l'association Bédoin à petits points), et apprécié le vin chaud et les soupes proposés par Li Bouligaire, le Club du Ventoux et la M.J.C ainsi que les apéritifs sucrés-salés des bénévoles, sans oublier le concours de boules organisé par la Boule du Ventoux.



Une nouveauté, l'initiation au vélo elliptique proposée par un importateur exclusif installé au Thor. Toutes ces actions ainsi que l'appui de nos partenaires, l'O.N.F., La Cave des Vignerons du Mont Ventoux et Carrefour Market nous ont permis de récolter 2 000 €, versés à l'Association Française contre la Myopathie. Nous remercions tous ceux qui se sont engagés en faveur de cette grande cause nationale. Un regret cependant la faible mobilisation de la population pour participer aux programmes sportifs, des muscles valides pour des muscles malades, c'est l'esprit Téléthon ! Nous vous donnons rendez-vous en décembre 2016 pour une prochaine édition en espérant vous voir plus nombreux.

Vincent POUILLAUDE

Perrine Emanuelli, jeune sapeur-pompier déjà engagée sur le théâtre des opérations



Suite aux inondations catastrophiques du mois d'octobre dans les Alpes-Maritimes, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse a été sollicitée afin d'engager ses écoles de jeunes sapeurs-pompiers à participer bénévolement à une mission d'aide et de soutien à la population sinistrée. L'école des jeunes sapeurs-pompiers du Ventoux ayant répondu favorablement à la demande, c'est pour la première fois que notre cadette Perrine Emanuelli a été engagée sur une zone d'intervention sinistrée.

Perrine fréquente depuis le mois de septembre l'école des jeunes sapeurs-pompiers du Ventoux. Au terme d'un cursus de 3 ans, elle pourra prétendre à devenir sapeur-pompier volontaire. Agée de 13 ans, ce déplacement de deux jours dans les zones sinistrées a permis à Perrine et à ses collègues de promotion de mettre en avant les valeurs de nos écoles tels l'altruisme, le dévouement, le courage. A noter que la colonne vauclusienne était encadrée par l'Adjudant/Chef Jean-Jacques PAOLI et le Caporal Sébastien Emanuelli du Centre de Secours de Bédoin.

La municipalité de Bédoin félicite la jeune Perrine pour son engagement citoyen et lui souhaite pleine réussite dans sa double scolarité.

Stéphane RABAGLIA

L'Accueil des nouveaux arrivants

Le traditionnel apéritif d'accueil des nouveaux arrivants a réuni le vendredi 6 novembre dernier de nombreux participants. Ce sont quelque 85 personnes récemment arrivées à Bédoin qui ont répondu à l'invitation de Monsieur le maire, qui les a accueillies avec le Conseil Municipal, après une visite de Bédoin guidée et animée par Gérard Damian. Les associations de Bédoin participaient à l'accueil en présentant leurs activités, avant d'écouter le discours de M. Le Maire, la présentation des élus et le chant de la « coupo santo ». La soirée s'est ensuite poursuivie autour d'un beau buffet préparé et servi par la cantine et les services municipaux.

Pierre COLIN



E ditorial



Mes premières pensées vont aux victimes des lâches attentats perpétrés à Paris le 13 novembre dernier, à leurs familles et à leurs amis. Ceux qui les ont inspirés et exécutés ont voulu s'attaquer à la France, aux valeurs qu'elle représente, à sa jeunesse porteuse d'espoir, de générosité et d'amour de la vie. L'attentat contre les journalistes de Charlie Hebdo attaquait la liberté d'expression, valeur essentielle de la démocratie, aujourd'hui nous subissons une attaque en règle contre notre société ouverte et tolérante. Nous devons résister et confirmer notre attachement aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et d'humanisme qui fondent notre République, tout en développant les moyens nécessaires pour nous protéger contre ces actes de barbarie.

La tenue de la « COP 21 » à Paris, où les dirigeants du monde entier ont affirmé leur engagement de lutter efficacement contre le réchauffement climatique, nous concerne également tous, à notre niveau personnel, local ou régional. Dans cette optique, le projet de Parc Naturel Régional du Ventoux, en cours d'élaboration, devrait être l'occasion de mettre en valeur nos atouts, de les protéger et de les orienter vers un développement durable respectueux de l'environnement.

Avec 70 % de votants à Bédoin, le résultat des élections régionales est maintenant connu. Il est l'expression du choix d'une majorité de citoyens ; nous souhaitons qu'il maintienne au niveau régional les conditions d'une société responsable et fraternelle.

La vie continue à Bédoin, des réalisations s'achèvent, notamment la construction de logements sociaux à la Carita qui nous permet de satisfaire dans de bonnes conditions douze familles résidant déjà à Bédoin. Rappelons que ce sont soixante quatre demandes qui ont été déposées à Bédoin par des personnes en recherche d'un logement décent adapté à leurs ressources. C'est un effort qu'il faut donc poursuivre et nous nous y attachons.

Les travaux en cours se poursuivent, d'autres débiteront en 2016 ou font déjà l'objet d'études préalables pour des réalisations ultérieures. Nous vous les présentons dans ce bulletin municipal et vous tiendrons informés de leur avancement.

La période de Noël est traditionnellement un temps de paix et de retrouvailles en famille. Souhaitons qu'elle soit aussi l'occasion de manifester notre solidarité à ceux qui sont dans la peine. A tous nous souhaitons une bonne fin d'année en attendant de vous présenter de vive voix nos vœux lors de la cérémonie traditionnelle le vendredi 29 janvier 2016 au Centre Culturel.

Luc REYNARD et le Conseil Municipal

Vœux du Maire

Luc REYNARD invite la population de Bédoin à la présentation des vœux de la Municipalité le vendredi 29 janvier 2016 à partir de 18h30 au Centre Culturel.

Remerciements

La rédaction du « Passadou » remercie tous les membres de la commission ainsi que les personnes ou associations qui, par des articles, des photos ou leur participation à la relecture des épreuves contribuent à la parution et à la qualité du journal municipal.

Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 81 - Décembre 2015 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information
Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*
Rédacteur en chef : *Pierre COLIN*

Photos : *Elie FORT - Jean-Luc BLATIERE*

et Mairie de Bédoin - Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERÉ*

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Compte-rendu des Conseils Municipaux	4-7
Les travaux à Bédoin	8-9
Noël vu par les enfants	9-11
La vie à Bédoin	12-14
La vie associative	15
État-civil, Garde des médecins, Festivités	16

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Janine TREVILY, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Jean-Louis RIBAS, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Gilberte LEVY CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT ;

Absents représentés : Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Michèle MASSENDÈS, Vincent POUILLAUDE, Blandine RASSELET, Christiane MAHLER ;

Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité.

Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes avec l'EPAD de Bédoin pour la construction de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP)

Cette convention, approuvée par le Conseil Municipal le 30 octobre 2014, prévoyait une répartition des dépenses communes aux deux organismes en fonction de la surface de plancher de chaque construction. L'avenant propose une clé de répartition différente, fonction du coût prévisionnel des programmes de construction de l'EPAD et de la M.S.P soit 94,28 % pour l'EPAD et 5,72 % pour la M.S.P.

Aide à l'installation d'un nouveau médecin sur la commune

Pour garantir à la population de Bédoin la continuité d'accès aux soins, la municipalité a entrepris des démarches pour faciliter l'installation de nouveaux médecins généralistes sur la commune. Dans l'attente de la construction de la M.S.P. prévue pour fin 2017 et considérant le projet d'installation à Bédoin du docteur Lucie Hansberger à compter du 1er octobre 2015, il lui est proposé une prise en charge du loyer du cabinet médical à hauteur de 10 000 € en contrepartie pour elle de l'engagement d'exercer à Bédoin pour une durée minimale de 4 ans ou de rembourser tout ou partie de l'aide attribuée si elle devait quitter la commune avant le terme de cet engagement. L'aide financière ainsi accordée lui sera versée mensuellement à hauteur de 455 € en octobre 2015 et 415 € les 23 mois suivants, ou jusqu'à l'ouverture de la M.S.P.

Taxe de séjour – modification du régime d'imposition

Par délibération du 11 septembre 2014,

le Conseil Municipal a décidé la modification du régime applicable à la taxe de séjour. Suite au décret d'application publié le 31/07/2015, de nouvelles dispositions imposent à la Commune d'actualiser le dispositif applicable pour le mettre en conformité avec la Loi :

Pour les hébergeurs professionnels, qui sont redevables de la taxe de séjour au réel, les modifications portent :

- sur la période d'application qui est fixée du 1^{er} janvier au 30 octobre, excluant ainsi les mois de novembre et décembre,
- sur l'exonération dont bénéficient les mineurs jusqu'à 18 ans (au lieu de 13 ans),
- sur la date de paiement de la taxe qui est fixée désormais au 15 novembre de l'année en cours.

Pour les particuliers, qui relèvent du régime de la taxe de séjour forfaitaire, les modifications concernent :

- la période d'application ramenée désormais à 153 jours (du 1^{er} mai au 30 septembre) au lieu de 183 jours (du 1^{er} avril au 30 septembre)
- sur l'application d'un abattement unique fixé au taux maximum soit 50 %.

Le nombre de jours réellement comptabilisés pour le calcul de la taxe de séjour sera ainsi de 73 jours.

Par ailleurs pour l'ensemble des assujettis à la taxe de séjour, une procédure de taxation d'office ainsi qu'une amende de 4^{ème} classe sont prévues pour les contrevenants, après réception d'une mise en demeure de s'acquitter de la taxe due. Les tarifs applicables à Bédoin par personne et par jour sont fixés conformément à la Loi suivant les catégories d'hébergement et se situent dans la moyenne entre les tarifs plancher et plafond définis par la Loi. Toute précision peut être obtenue en Mairie ou à l'Office de tourisme.

Rapport d'activité de l'E.P.A.G.E. Sud Ouest du Mont Ventoux (Syndicat des Rivières)

Conformément au Code des collectivités territoriales, les communes membres du syndicat doivent approuver le rapport d'activité et le compte administratif de l'année 2014 qui leur ont été présentés.

Modifications des statuts de l'E.P.A.G.E. du Sud Ouest du Mont Ventoux

Cette modification des statuts portait sur les critères pris en compte pour calculer les contributions des communes aux charges d'investissement de l'E.P.A.G.E.

Elle a été votée en comité syndical le 2 juillet 2015 et doit être approuvée par les collectivités adhérentes au Syndicat. Cette modification se traduit pour Bédoin par une diminution de notre participation aux charges d'investissement.

Rapport annuel du Syndicat des Eaux sur la qualité et les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement

Ce rapport annuel doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Après présentation et commentaire sur la qualité du service et les tarifs pour l'année 2014, ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents.

Il est précisé toutefois que cette approbation ne préjuge en rien l'accord du Conseil Municipal sur la modification du tarif d'assainissement décidée par le Syndicat en juin 2015.

Convention de superposition du domaine public avec le Canal de Carpentras

Cette convention a pour objet de permettre l'utilisation de l'eau du réseau du canal de Carpentras pour la lutte contre l'incendie et de déterminer les modalités techniques et financières de cette utilisation. Pour Bédoin cela entraîne la nécessité de réaliser des vannes d'arrêt sur cinq bornes incendie connectées sur le réseau.

Rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la CoVe (C.L.E.C.T.)

Ce rapport adopté par la C.L.E.C.T. doit être approuvé par les Conseils Municipaux des communes adhérentes. Il concerne le transfert à la CoVe de la compétence « politique de la ville » exercée auparavant par la commune de Carpentras.

Constitution d'un groupement de commandes avec la CoVe pour la fourniture et l'installation d'équipements enterrés de collecte des déchets

Ce groupement de commandes a pour objet de mutualiser la commande éventuelle de conteneurs enterrés, en confiant à la CoVe l'appel à la concurrence, la signature du marché et l'installation de tels matériels au profit des communes membres du groupement suivant leurs besoins.

Demande de prorogation pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité aux personnes souffrant d'un handicap (« programme AD/AP ») pour les bâtiments recevant du public

La Loi fait obligation de déposer auprès du préfet avant le 27 septembre 2015 cet agenda définissant le planning des travaux à réaliser pour cette mise en accessibilité. Les communes peuvent cependant faire une demande motivée pour proroger ce délai. Considérant la parution tardive de l'arrêté, l'importance du travail et la difficulté technique pour réaliser cette expertise, la commune de Bédoin sollicite un délai de six mois pour déposer cet agenda d'accessibilité concernant les établissements du patrimoine communal ouverts au public.

Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction

Conformément à la Loi, la Commune peut attribuer, à titre gratuit ou onéreux, un logement de fonction à des employés municipaux exerçant certains emplois, notamment à des agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieux de travail ou à proximité immédiate. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer gratuitement un tel logement au responsable des équipements du camping municipal « la Pinède » où la présence sur le site est

nécessaire pour des raisons de sécurité. L'attribution de ce logement constitue un avantage en nature dont il appartient à la commune d'évaluer le montant et qui est donc, conformément à la Loi, soumis à l'impôt sur le revenu. Il sera par ailleurs demandé à l'agent bénéficiaire de rembourser à la commune la taxe d'enlèvement des ordures ménagères concernant son domicile.

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Janine TREVILY, Michèle MASSENDÈS, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAM-PON, Vincent POUILLAUDE, Emmanuèle BREYSSE, Morgane CHAPOT, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT ;

Absents représentés : Denis FORT, Jean-Louis RIBAS, Blandine RASSELET, Gilberte LEVY CONSTANT, Patrick ROSSETTI ;

Absente excusée : Christiane MAHLER.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives au budget principal de la commune 2015

La décision modificative n°05 : concerne l'intégration dans l'inventaire et l'actif de la commune des travaux réalisés antérieurement sur la colline St Antonin. Cette opération de régularisation purement financière n'entraîne aucun mouvement réel de fonds. Approuvée à l'unanimité.

La décision modificative n°06 : concerne le projet d'aménagement d'une aire de camping-car inscrit au budget annexe piscine camping.

Considérant que les montants inscrits au budget annexe piscine ne couvrent que partiellement le coût des travaux qui doivent être engagés prochainement, le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget de la commune le versement sur le budget annexe piscine camping d'un montant global de 183 000 € pour la réalisation de ces travaux. Approuvée à l'unanimité.

La décision modificative n°07 : suite à la délibération prise le 22/09/2015 pour l'attribution d'une aide financière à hauteur de 10 000 € pour l'installation d'un médecin sur la commune, le Conseil

Municipal décide de prévoir les crédits correspondants dans le budget principal de la commune. Approuvée à l'unanimité

La décision modificative n°08 :

le Conseil Municipal décide d'affecter un crédit de 107 000 € prélevé sur les opérations inscrites au budget (réalisation du boulodrome pour 100 000 € et opérations d'investissements non individualisés pour 7000 €). Délibération adoptée par 18 voix et 4 abstentions (A. CONSTANT, P. ROSSETTI, G. BERNARD, G. LEVY CONSTANT).

Décision modificative n°01 au budget annexe camping-piscine-tennis

Considérant le projet d'aménagement de l'aire du camping-car, le Conseil Municipal affecte les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération en provenance du budget principal de la mairie. Approuvée à l'unanimité.

Amortissements

Par délibération du 5/12/2012 le Conseil Municipal a décidé la mise en place de l'amortissement de ses immobilisations. Cette nouvelle délibération a pour objet d'actualiser et de compléter les modalités et les durées d'amortissement des différentes immobilisations. Ces modalités prendront effet à partir de 2016 pour les biens acquis en 2015. Approuvée à l'unanimité.

Modification des tarifs du service « camping-piscine et tennis municipaux »

Considérant l'évolution des dépenses de ces services et la nécessité d'actualiser les tarifs en vigueur depuis 2008, cette délibération fixe les nouveaux tarifs d'accès au camping, à la piscine municipale et aux tennis.

L'utilisation de la piscine et des tennis qui était gratuite jusqu'à présent pour les personnes séjournant au camping leur sera désormais facturée comme une prestation supplémentaire. Les tarifs

détaillés peuvent être consultés sur le site de la commune ou au camping municipal. Approuvée à l'unanimité.

Location des salles de l'Oustau d'Anais et du Centre Culturel Hélen ADAM

Considérant que les délibérations portant sur les tarifs et le règlement du centre culturel et de la salle municipale d'Oustau d'Anais datent respectivement de 2002 et de 2005, il convient de les actualiser. Le règlement de location de ces salles fera l'objet d'un arrêté municipal.

Il est convenu de réserver **la salle de l'Oustau d'Anais** pour la location par les particuliers, la mise à disposition gratuite pour les associations ne pouvant qu'être exceptionnelle.

Les tarifs peuvent porter :

- sur un week-end complet, (tarif 400 € pour les particuliers de Bédoin, 550 € pour les extérieurs à Bédoin)
- sur la semaine du lundi matin au vendredi midi (tarif 250 € pour les particuliers de Bédoin, 400 € pour les extérieurs à Bédoin)
- pour la journée, uniquement en semaine (tarif 60 € pour les particuliers de Bédoin, 80 € pour les extérieurs).

Le chèque de location sera encaissé à la réservation, des chèques de caution seront demandés soit 750 € pour les détériorations éventuelles et 200 € pour le nettoyage.

Concernant la location du **centre culturel Hélen ADAM**, elle est réservée aux activités municipales, aux associations et aux partenaires institutionnels. Des conventions de mise à disposition gratuite pour les associations peuvent être établies annuellement suivant le planning prévisionnel. La location est gratuite pour les associations ayant leur siège social à Bédoin, ceci dans la limite de trois manifestations par an, et payante 200 € à partir de la 4^{ème} manifestation. Pour les associations extérieures un tarif unique de 500 € est prévu.

Pour le hall d'exposition, un forfait d'une semaine, gratuit pour les associations de Bédoin, facturé 100 € pour les particuliers de Bédoin ou 200 € pour les demandeurs extérieurs, sera proposé. Le chèque sera encaissé à la réservation, des chèques de caution seront exigés pour les risques de détérioration et le nettoyage.

Pour la manifestation cycliste de la Sporta, compte-tenu de l'ampleur de cette manifestation, un forfait spécial de 1 200 € sera établi couvrant la mise à disposition d'une partie du centre culturel. Approuvée à l'unanimité.

Demande de remboursement sur la location de l'Oustau d'Anais

Le Conseil Municipal décide d'accepter la demande de remboursement d'un montant de 300 € formulée par un particulier pour la location de la salle. Ce chèque a été encaissé en juillet 2015 concernant une réservation sur juin 2016. Cette décision prend en compte les motifs invoqués, le délai important entre l'encaissement du chèque et la date de réservation. Approuvée à l'unanimité.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Par délibération en date du 17/01/2012, le Conseil Municipal a engagé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/12/2011.

Compte tenu des nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis qui rendent cette délibération insuffisante et incomplète, le Conseil Municipal décide d'annuler et d'abroger la délibération n° 2012-06 du 15/01/2012 prescrivant la révision du P.L.U. Approuvée à l'unanimité des votants 18 voix pour et 4 abstentions (A. CONSTANT, P. ROSSETTI, G. BERNARD, G. LEVY CONSTANT)

Par ailleurs pour prendre en compte ces mêmes évolutions ainsi que les nouveaux projets communaux ou intercommunaux intervenues depuis 2012, il convient d'engager la révision du P.L.U. de 2011. Cette révision aura notamment pour objectifs :

- de prendre en compte les dispositions des textes législatifs ou réglementaires intervenus concernant l'urbanisme ;
- d'intégrer les nouveaux objectifs issus du contexte intercommunal (programme local de l'habitat de la CoVe) et supra-communal (schéma de cohérence territoriale de l'Arc Comtat Ventoux) ;
- d'affiner le document d'urbanisme pour y apporter des précisions et en faciliter la lisibilité ;

- d'envisager l'opportunité et la faisabilité de nouveaux projets publics ou privés notamment l'aménagement du quartier des Ferrailles, la création d'une zone d'activité économique intercommunale, la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics, l'extension du domaine de Bélézy, la valorisation des sites de carrière etc...

- de mener une réflexion sur les emplacements réservés pour y accueillir des logements sociaux ;

- de prendre en compte les risques naturels.

Conformément au code de l'urbanisme, cette révision peut donner lieu à un débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) :

- affirmer le rôle de ville centre économique du Mont Ventoux
- maîtriser le développement urbain résidentiel
- protéger les espaces naturels et agricoles
- valoriser la trame verte et bleue.

Les modalités de concertation prévues par le Code de l'Urbanisme consisteront dans la mise à disposition d'un registre pour recueillir les observations ou suggestions du public, l'information régulière sur l'avancement du projet par voix du bulletin municipal ou de tout autre support, la tenue de réunions publiques et de personnes publiques associées durant le déroulement de la procédure. Après débat, le Conseil Municipal approuve cette délibération à la majorité des votants, 18 pour 4 contre (A. CONSTANT, P. ROSSETTI, G. BERNARD, G. LEVY CONSTANT).

Acquisition foncière délégation de signature à M. Jean-Marc Petit

Suite aux délibérations successives prises antérieurement par le Conseil Municipal pour différentes acquisitions foncières, le Conseil Municipal autorise M. Jean-Marc Petit adjoint délégué à l'urbanisme à représenter la commune et à signer les actes notariaux concernant ces acquisitions en cas d'absence ou d'empêchement de M. Le Maire. Approuvée à l'unanimité.

Désignation d'un membre titulaire de la Commune pour la représenter au canal de Carpentras

M. Jean-Louis Ribas délégué titulaire de la commune auprès de cet organisme ayant demandé son remplacement dans cette fonction, le Conseil Municipal désigne Jean-Marc Petit comme nouveau délégué titulaire au canal de Carpentras. Approuvée à l'unanimité.

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au Syndicat de rivière EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux

Suite à la demande de M. Jean-Louis Ribas conseiller municipal d'être remplacé en tant que délégué titulaire de la commune au sein de cette structure, le Conseil Municipal désigne Madame Emmanuelle Breyse, conseillère municipale comme nouveau délégué titulaire et M. Jean-Louis Ribas comme délégué suppléant. Approuvée à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs – création d'un poste de chargé de communication

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions de communication de la commune de Bédoin pour promouvoir son développement et son attrait touristique, il est créé sur proposition de M. Le Maire un poste de chargé de communication contractuel à temps complet dont la rémunération est fixée au 10ème échelon du grade de rédacteur territorial. Approuvée à la majorité des votants 18 voix pour 4 contre (A. CONSTANT, P. ROSSETTI, G. BERNARD, G. LEVY CONSTANT).

Modification du tableau des effectifs

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au budget principal de la commune et suppression d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au budget annexe. Approuvée à l'unanimité.

Règlement intérieur de la collectivité

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, aux congés, à la formation, à la discipline et à la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. Après présentation et avis favorable unanime du comité technique réuni le 3/11/2015, le Conseil Municipal approuve ce règlement et le rend applicable après le vote de la délibération. Approuvé à l'unanimité.

Renouvellement du contrat « enfance jeunesse » - volet jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale

Le précédent contrat étant arrivé à son terme la commune décide de renouveler ce même contrat avec la C.A.F. du Vaucluse pour une durée de 4 ans de 2015 à 2018. Pour la contribution financière de la M.S.A l'engagement financier est limité à la seule année 2015 en attendant la signature de la convention d'objectifs à venir pour la période 2016 à 2020. Approuvé à l'unanimité.

SEANCE DU 10 DÉCEMBRE 2015

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Janine TRÉVILLY, Michèle MASSENDÈS, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Emmanuèle BREYSSE, Christiane MAHLER, Gilberte LEVY CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT ;

Absents représentés : Dominique ROUYER, Blandine RASSELET, Morgane CHAPOT ;

Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux : adhésion à la commune de Sarrians au service d'assainissement non collectif

La commune de Sarrians ayant décidé d'adhérer à ce syndicat pour le service d'assainissement non collectif, les adhérents du syndicat doivent se prononcer pour donner leur avis sur ce transfert de compétence et sur l'extension du périmètre d'intervention du Syndicat. Un avis favorable de la commune de Bédoin est donné à l'unanimité.

Coupes de bois sur la forêt communale de Bédoin en 2016

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur l'assiette des coupes de bois prévues dans la forêt communale telle qu'elle nous a été proposée par l'O.N.F. Après présentation de la proposition de l'O.N.F. le projet est adopté à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public pour la buvette de la piscine municipale

Considérant la demande formulée par Madame Bernadette Bégnis pour l'occupation du domaine public pour une durée de 5 ans, le Conseil Municipal accepte cette demande et fixe le montant de la redevance due à 6000 € par an. Voté à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public par les canalisations de distribution de gaz sur la commune

Cette redevance prévue par la Loi, est fixée à 0,35 € par mètre de canalisation, montant plafond prévu par le décret du 25 mars 2015. Votée à l'unanimité.

Acquisitions foncières

Ces acquisitions concernent :

- une parcelle cadastrée section G 2038, au quartier des Florans, d'une superficie de 1 142 m² pour un montant de 5 710 € ;

Acquisition approuvée à l'unanimité des votants 18 pour 5 abstentions (A. CONSTANT, P. ROSSETTI, G. BERNARD, G. LEVY CONSTANT, C. MAHLER) - une parcelle cadastrée section F 1427, au lieu-dit « Plumassier », d'une superficie de 3 557 m² pour un montant de 17 775 €.

Acquisition approuvée à la majorité des votants 18 voix pour 1 abstention (P. ROSSETTI), 4 voix contre (A. CONSTANT, G. BERNARD, G. LEVY CONSTANT, C. MAHLER).

Ces acquisitions sont destinées à permettre à la commune de réaliser les équipements nécessaires à son développement.

Indemnités de fonction des élus

M. Le Maire propose de réajuster le montant des indemnités perçues par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux ayant reçu une délégation. L'enveloppe maximale fixée par le code des collectivités locales pour la strate de communes de 1000 à 3500 habitants dans laquelle se trouve située Bédoin, est fixée à hauteur de 43 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité mensuelle du maire et à 16,5 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité mensuelle des adjoints. Cette enveloppe globale représente un montant mensuel total de 5 398,07 € brut pour le maire et les adjoints. La répartition proposée par M. Le Maire reste dans ce montant maximum. Les modifications concernent exclusivement la répartition entre les adjoints et les conseillers délégués dont les indemnités sont abondées sur le montant prévu pour les adjoints.

Voté à l'unanimité des votants 18 pour 5 abstentions (A. CONSTANT, P. ROSSETTI, G. BERNARD, G. LEVY CONSTANT, C. MAHLER)

Attribution d'une subvention d'investissement au Racing Club de Bédoin

La ligue méditerranéenne de Football dans le cadre d'un partenariat avec le groupe Volkswagen propose aux clubs amateurs une remise importante pour l'acquisition d'un véhicule de cette marque.

Le Racing Club de Bédoin a sollicité auprès de la Ligue une subvention d'équipement à hauteur de 14 760 € soit 50 % du prix d'achat neuf après déduction de la remise du constructeur. Considérant que l'association ne dispose plus d'un véhicule pouvant transporter ses adhérents et que ce nouveau mini-bus pourra être mis par le Racing Club à disposition de la collectivité pour les besoins municipaux à hauteur de 50 %

de sa disponibilité, le Conseil Municipal décide d'attribuer au Racing club de Bédoin une subvention exceptionnelle de 14 760 € soit 50 % du prix d'achat du mini-bus. Cette décision est conditionnée par l'octroi de l'aide équivalente attribuée par la Ligue méditerranéenne au Racing Club et à la signature d'une convention prévoyant la mise à disposition de ce véhicule au profit des services municipaux en fonction des besoins respectifs du Club et de la Municipalité. Votée à l'unanimité.

Loto des Ecoles attribution de bons de cadeaux

Comme chaque année, la Commune attribue à chacune des écoles deux bons cadeaux d'une valeur de 50 € T.T.C. au profit du loto des écoles. Voté à l'unanimité.

Avenant au contrat d'enfance-jeunesse volet jeunesse pour les lieux d'accueil enfant-parent des crèches de Carpentras et de Malaucène

La C.A.F. a décidé de renforcer le financement des lieux d'accueil qui contribuent à l'accompagnement précoce de la fonction parentale, par une majoration de la prestation de service liée à leur fonctionnement. Ceci entraîne une modification du contrat enfance-jeunesse volet enfance, passé entre la C.A.F. et la CoVe. Voté à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Cette modification, liée à la promotion individuelle d'un agent de la commune, concerne la suppression d'un poste budgétaire d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et son remplacement par un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016. Votée à l'unanimité.

Informations de M. le Maire

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 10/11/2015 le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la révision du P.L.U. Afin de tenir compte des impacts de la Loi « Alur » sur le document d'urbanisme, une modification a été engagée. Une note technique est tenue à la disposition des élus et des administrés. Par ailleurs, la commune a sollicité la révision du S.C.O.T. afin de réaliser la zone d'activité, quartier Près de la Mayre.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Plusieurs chantiers, engagés dès 2014 et poursuivis durant toute l'année 2015 sont maintenant achevés. Citons en particulier :

- la création d'un **réseau d'eau pluvial**, l'**enfouissement des réseaux des télécommunications** et la **réfection complète de la chaussée** sur le chemin du Ménèque pour un coût global de 258 000 €TTC ;
- la construction au **Chalet Reynard d'un abri pour les conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif** ; cet abri dont le coût s'élève à 75 000 €TTC permet de stocker 14 conteneurs de 400 litres et deux colonnes à verre, tout en respectant grâce aux matériaux utilisés la qualité de l'environnement et du site ;
- l'aménagement du **carrefour du Moustier et du chemin des vergers aux Baux** pour sa mise en sécurité. Les services municipaux ont également renforcé par un élément bétonné l'entrée de l'accès à la chapelle. Le coût des travaux réalisés par le Conseil Départemental s'élève à 122 000 €TTC dont 42 000 € à la charge de la commune ;



- **l'alimentation en eau de 7 fontaines et d'un lavoir dans le village**, après l'accord du Syndicat des Eaux Rhône Ventoux pour redonner à la commune l'utilisation de la source dite de « Bélézy ». Le coût des travaux s'élève à 50 000 €TTC à la charge de la commune. Certaines de ces fontaines coulent déjà en permanence (parking St Marcellin, Ecoles, Office de Tourisme) d'autres suivront prochainement. Il est précisé que l'eau de ces fontaines ne faisant plus l'objet de contrôle sanitaire régulier ne peut être considérée comme potable ;
- par ailleurs l'alimentation de **la source de Ste Colombe** a pu être rétablie, après avoir constaté que la couche d'argile sur laquelle elle s'écoulait était plus basse de 70 centimètres. La commune a réalisé les travaux nécessaires ;
- enfin le Syndicat des Eaux, dans le cadre d'une convention signée avec la commune a procédé au **remplacement de 45 branchements d'alimentation en plomb et de compteurs** aux hameaux de Ste Colombe et des Constants ;
- la création par les services techniques d'**un mur de protection** contre le vol sur l'aire de garage mort du camping municipal.

D'autres travaux se poursuivent et s'achèveront au 1^{er} semestre 2016 notamment :

- le parement en pierre des remparts. Les travaux se poursuivront début 2016 pour être achevés au plus tard au printemps. Le retard résulte de la reprise par l'Université Populaire du Ventoux en septembre dernier du chantier initialement confié à Acare Environnement qui a cessé son activité. Il ne met en cause ni le coût ni la qualité des travaux mais prolonge la durée de location des échafaudages ;
- l'aménagement de l'aire de camping - cars près du camping municipal. Ce projet inscrit au budget annexe camping piscine de 2015 a commencé avec le terrassement et la réalisation des arrivées d'eau et d'électricité, par les entreprises Mialon TP et Bres. Il se poursuivra par l'aménagement des emplacements et de l'accès automatique qui seront réalisés par la société « Camping Car Park ». L'ensemble doit être achevé pour l'ouverture de la saison touristique 2016. Le coût prévu est de 182 000 €TTC ; il pourrait être amorti en 3 ou 4 ans par les redevances des utilisateurs.

La Municipalité travaille également sur plusieurs projets dont la réalisation, sans être visible, fait **l'objet des indispensables études préalables** :

- l'aménagement, sur le terrain prévu à cette fin route de Crillon, d'un stade de 16 terrains de boules réglementaires est inscrit au budget et sera entrepris courant 2016 ;
- la réalisation de l'agenda d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (dit agenda « AD'AP ») pour tous les bâtiments communaux recevant du public. Cet agenda, obligation légale, devra être remis au Préfet avant l'été 2016. Il précisera les travaux à réaliser, leur coût estimé et le planning de réalisation qui s'étalera sans doute sur plusieurs années ;
- la construction d'ici fin 2017 de la future maison de santé pluri-professionnelle que nous vous avons déjà présentée.

A plus long terme au-delà de 2016, nous travaillons sur d'autres projets concernant l'aménagement urbain (place des Frères Provane), la construction de logements sociaux (quartier des Ferrailles), la construction d'une salle multi-sports intercommunale (terrain de l'Escandihado route de Crillon) et la création d'une zone artisanale intercommunale.

Dominique ROUYER et Pierre COLIN

Inauguration des Jas du Temple et des Compagnons

Le samedi 31 octobre dernier a eu lieu l'inauguration officielle des deux bergeries réhabilitées récemment par l'A.P.A.R.E.



Le Jas du Temple que nous avons déjà présenté a été entièrement restauré pour pouvoir héberger les troupeaux de moutons pâturant sur le versant sud du Ventoux. Le coût des travaux de réhabilitation de cette bergerie s'est élevé à 49 000 € dont 17 750 € attribués par la Région et 1 500 € par le Conseil Départemental.



Au Jas des Compagnons non loin du GR 91 au-dessus de la Cédraie les murs en ruine ont été dégagés et un abri en pierres sèches sur lequel un toit doit être posé a été reconstruit. Cet abri a été dédié à la mémoire de Roger Bouvier ancien maire du Beucet et président fondateur de l'A.P.A.R.E. qui se consacre à la réhabilitation des constructions traditionnelles en pierre sèche. Les travaux dont le coût s'élève à 21 000 € ont bénéficié d'une subvention de 16 400 € du Conseil Régional.



De nombreuses personnalités dont M. Jean-Louis Joseph, conseiller régional, M. Max Raspail, conseiller départemental, M. Lanaspeze, président de l'A.P.A.R.E. ainsi que de nombreux élus et amoureux du Ventoux ont été accueillis sur les sites par Luc Reynard, maire de Bédoin, avant de se retrouver au Centre Culturel Hélen ADAM en présence de M. Jean-François Moniotte, sous-préfet de Carpentras, pour les discours officiels suivis d'un vin d'honneur.

Pierre COLIN

NOËL - CONTE ET DESSINS



Merci aux enfants des Écoles et à leurs professeurs pour leur contribution à ce numéro de Noël

Le sauveur de Noël



Il était une fois dans un pays lointain le Père Noël, son épouse et les lutins qui fabriquaient des cadeaux dans l'atelier. Ils travaillaient avec beaucoup de soin dans la joie pour faire plaisir à tous les enfants du monde.

Soudain, on tapa à la porte, ce qui énerva le Père Noël :

« Qui ose me déranger trois jours avant Noël avec tout le travail que nous avons ?

- Ouvrez-vite, je viens vous annoncer une bonne nouvelle qui vient du pays des Confettis.

- Ah enfin la paix dans ce pays en guerre depuis si longtemps ! »

Un lutin ouvrit alors la porte et là des dizaines de soldats se ruèrent dans l'atelier, ligotèrent tous les lutins et enfermèrent le Père et la Mère Noël dans le grand coffre à cadeaux :

« Enfin l'atelier est à nous dit le général Caspied ! Nous allons pouvoir le détruire, donnez-moi du feu !

- Général, j'ai oublié les allumettes dit un soldat se faisant tout petit !

- Bande d'incapables, vous vous moquez de moi, fouillez-partout ! »

Les soldats mirent l'atelier sens dessus-dessous, ouvrirent toutes les armoires quand soudain un soldat trouva un petit lutin qui s'était caché sous une étagère :

« Comment t'appelles-tu ?

- Boule de Gomme.

- Donne-nous du feu !

- Je n'en ai pas, mais je sais où en trouver ! Mais pour ça, il me faut chercher la rose blanche à points d'or, la veste bleue qui fait voler et l'âne aux sabots magiques, mentit-il.

- Je te donne trois jours pour me ramener du feu, et si tu en profites pour t'enfuir, les enfants ne reverront plus jamais le Père Noël... »

Le lutin partit tout triste, persuadé d'avoir condamné la magie de Noël par son mensonge et se mit à pleurer au pied d'un grand arbre. Il fut surpris par un grand bruit et il reconnut son vieil ami, le bonhomme de neige :

« Pourquoi pleures-tu ? Tu vas me faire fondre ! »

Et il lui raconta son histoire...

Ils se mirent à marcher dans la forêt tout en essayant de trouver une solution, quand un ours les attaqua. Heureusement le bonhomme de neige, avec son chapeau extraordinaire, lui jeta un sort, mais il se trompa de formule et le transforma en âne aux sabots magiques. Le lutin reprit espoir et ils poursuivirent leur chemin.





Dans une clairière, ils rencontrèrent un homme vêtu d'une belle veste verte en train de voler. Ils l'appelèrent :
 « Hé ! Ho ! Peux-tu descendre ?
 - J'arrive !



- Ne connais-tu pas un homme comme toi mais avec une veste bleue ?
 - Bien sûr ! Moi ! Il suffit d'enlever la couleur jaune de ma veste et il ne restera que le bleu ! Car le jaune associé au bleu donne du vert ! »

Alors le bonhomme de neige, avec son chapeau magique, ôta la teinte jaune et la veste devint d'un bleu resplendissant. Le lutin reprit encore plus espoir.

Ils s'envolèrent avec l'âne et virent alors un magnifique champ de roses et le lutin pleura d'émotion :

« Peut-être trouverons-nous une rose blanche à points d'or ? »
 Ses larmes touchèrent les sabots magiques de l'âne, se transformèrent en gouttes d'or et vinrent se poser sur une petite rose blanche au milieu du champ. Ils la cueillirent, tout heureux d'avoir rempli leur mission.

Après trois jours, ils revinrent au pays du Père Noël, présentèrent les trois objets magiques et donnèrent au général Caspiéd des allumettes. Tout excité, il en craqua une et essaya d'embraser l'atelier, sans se douter du piège préparé par Boule de Gomme et le Bonhomme de Neige. Des flammes d'espoir, de bonheur et de paix jaillirent et ensorcelèrent les soldats qui se mirent à sourire et s'embrasser. Ils délivrèrent le Père Noël, la Mère Noël et les lutins. Le général décida que la guerre était une bêtise et signa l'armistice pour l'éternité au pays des Confettis.

Et non, ils ne se marièrent pas et n'eurent pas beaucoup d'enfants, mais la magie de Noël continua et la paix régna à jamais.

Classe de CM2 de M. Bernard



Les commémorations du 11 novembre et du 5 décembre et l'hommage aux victimes des attentats du 13 novembre

Deux jours avant les attentats tragiques qui ont endeuillé la France, nous étions nombreux à nous recueillir pour honorer la mémoire de ceux qui sont tombés pour défendre notre pays. A Sainte Colombe, aux Baux puis au cimetière de Bédoin elle est longue la liste de ceux qui sont « morts pour la France » avec l'espoir que de tels drames ne se reproduisent plus.

Les nombreux habitants de Bédoin qui ont participé à ces cérémonies, la présence des élus, des corps constitués, celle des enfants des écoles, témoignent de notre attachement à ce devoir de mémoire et de notre volonté de voir triompher les valeurs de paix et de fraternité. Nos remerciements vont en particulier aux enseignants qui avec les enfants des écoles ont composé des chansons tirées de lettres de combattants, que nous avons écoutées avec émotion.



Dans le même esprit, comme partout en France, une minute de silence a été respectée le 16 novembre devant la mairie de Bédoin en présence des élus et du personnel municipal et de nombreux Bédouinains en mémoire des victimes des attaques terroristes du 13 novembre à Paris.

Enfin, comme chaque année, un cérémonial s'est déroulé le samedi 5 décembre au monument aux morts de Bédoin en hommage aux victimes des combattants de la guerre d'Algérie et d'Afrique du Nord, en présence des élus, des corps constitués et d'une importante délégation du C.A.T.M.

Pierre COLIN

Rose, ma Chérie

*Rose, ma Chérie,
Je vais te raconter
Tout ce que je vis.
S'il te plaît, ne pleure pas
Quand cette lettre te parviendra.*

*Un obus a éclaté
Mon pied a été touché.
Garde-moi en souvenir
Car je vais bientôt mourir.*

*Quand notre enfant naîtra
Tu penseras fort à moi
Et lorsqu'il grandira,
Qu'il n'aille jamais au combat.*

*Merci pour les bons moments
Que tu m'as fait passer
Et dans un autre temps
Je te retrouverai.*

*Rose, ma Chérie,
Tu vas commencer
Une nouvelle vie.
S'il te plaît, ne pleure pas
Notre enfant vivra pour moi.*

Septembre 2015
Classe de CM2 de Christophe Bernard
D'après une lettre du Soldat Charles Guinant

*Lettre d'André à Marguerite
Marguerite, Marguerite,
Que c'est difficile ici !
Dans la boue et dans le bruit
Sous la pluie et dans la nuit.*

*On dort tout épuisé
On dort dans les tranchées
On dort sans se laver
Et sans se déchausser
A genoux, sous la pluie
Et debout dans la nuit.*

*Marguerite, Marguerite,
Que c'est difficile ici !
Dans la boue et dans le bruit
Sous la pluie et dans la nuit.*

*Il fait froid tout le temps
Il fait froid n'importe quand
Le temps glace nos os
Et notre vieille peau.
A genoux dans le froid
Et debout toutes les fois.*

*Marguerite, Marguerite,
Que c'est difficile ici !
Dans la boue et dans le bruit
Sous la pluie et dans la nuit.*

Décembre 2014
Classe des CM1 de Frédéric Marcenat
D'après une lettre du Soldat André Fribourg 1915

Les logements sociaux de la Carita, route de Malaucène



A la Carita, ce sont vingt nouveaux logements locatifs dont la construction s'est terminée et qui seront occupés dès janvier 2016.

Sur ce terrain de 3 735 m² acheté par la Municipalité et revendu au bailleur social Grand Delta Habitat, ont été construits en semi-collectif : 2 T2 de 50 m² environ, 8 T3 de 65 m², 8 T4 de 82 m² et 2 T5 de 100 m².

Chaque logement dispose d'une terrasse ou d'un jardinet, d'une place de parking et éventuellement d'un garage. La construction respecte les nouvelles normes en matière d'isolation et d'économie d'énergie et elle a été conçue avec le souci de respecter l'environnement.

Pour leur attribution, Grand Delta Habitat dispose d'un droit sur sept logements et le Conseil Départemental sur cinq logements. La Municipalité a pu obtenir le droit d'attribuer huit logements. Ce sont finalement douze familles résidant à Bédoin qui bénéficient de ces nouveaux logements. Les projets en cours devront se poursuivre pour nous permettre dans l'avenir de répondre à des besoins non satisfaits qui restent nombreux.

A tous nous souhaitons une bonne installation.

Béatrice ROUX et Jean Marc PETIT



Noël à Bédoin : les 18, 19 et 20 décembre

De nombreuses manifestations festives ont été comme l'an dernier, organisées par la mairie, des associations et des bénévoles durant ce temps de Noël :

- vendredi 18 à partir de 16 heures, animations diverses place de la République, musique, défilé aux lampions, théâtre de rue et « show du Père Noël », avec la compagnie « Les Kaldéras » et l'association « All Stars » ;
- samedi 19 décembre, ouverture du 2^{ème} marché de Noël à Bédoin (45 stands), ateliers pour les enfants, spectacle pour les tout-petits par Base Art Compagnie et collecte de jouets. En soirée, ateliers et chansons traditionnelles par l'association « Taxi Pantaï » puis bal avec le groupe Jaleti.
- dimanche 20 décembre, récital, chants et musique aux couleurs et accents de la Provence, au centre culturel, suivi de la dégustation des 13 desserts de Noël.

Merci à tous ceux qui se sont investis pour faire de ces fêtes un moment de joie et d'amitié.

Morgane CHAPOT



Circulation dans les deux zones de priorité aux piétons

La municipalité de Bédoin a créé deux « zones de rencontre » signalées par des panneaux :

- l'une chemin derrière Saint-Jean à côté des écoles,
- l'autre rue du Marché aux raisins près de l'office de tourisme.

Ces zones ont pour objet de favoriser la cohabitation des piétons et des véhicules dans un espace adapté à la vie locale (écoles, commerces etc...) Les piétons peuvent y circuler sur la chaussée, ils ont priorité sur tous les véhicules dont la vitesse ne doit pas dépasser 20 kms/heure. Nous remercions tous les usagers de respecter ces règles de circulation.

Le personnel municipal : belle et heureuse retraite à Monique et Maxime !



Connues et appréciées de tous, ce sont deux personnalités Bédouinaises, Monique SAUTRET et Maxime FAVIER ont fait valoir leur droit à la retraite à partir du 1^{er} janvier 2016.

Monique, chargée du courrier et du secrétariat du Maire et des élus, et Maxime ASVP au sein du service de police rurale, ont été chaleureusement remerciés par Monsieur le Maire et le conseil municipal lors d'un apéritif de départ organisé à leur attention. De très nombreux collègues et amis étaient présents pour les entourer, témoigner leur amitié et se remémorer quelques souvenirs de la vie municipale.

Nous leur renouvelons tous nos vœux de longue et paisible retraite.

Le 1^{er} janvier, Laura Mac LEOD reprend son poste au service tourisme et viendra renforcer l'équipe de l'office de tourisme et du camping. Pilar LOPEZ sera présente en mairie tous les matins pour le courrier. Son bureau se trouvera au rez-de-chaussée, en face de l'accueil. Le secrétariat de Monsieur le Maire sera assuré par Sylviane BENEZECH, chargée de communication.

Volontaires contre l'isolement social : opération « Monalisa »

Plusieurs associations nationales et deux caisses de retraite complémentaire se sont associées à l'Agence du Service Civique pour lancer l'opération « Monalisa ».

Cette initiative soutenue par les pouvoirs publics se propose de lutter contre l'isolement social des personnes âgées, en incitant les jeunes volontaires en service civique à rejoindre les associations et organismes publics ou privés qui agissent concrètement pour lutter contre cet isolement et recréer un lien social entre les générations.

Alors si les jeunes sont intéressés par ce volontariat civique, tout renseignement peut être obtenu auprès de : Monalisa (Mobilisation Nationale contre l'isolement des personnes âgées) - 62 avenue Parmentier 75011 Paris
Courriel : contact@monalisa-asso.fr - www.monalisa-asso.fr.

Un automne foisonnant à la bibliothèque

Vous avez été nombreux à bénéficier du service « Vivre connectés » : une plate-forme de près de 3000 films et séries, des cours et du soutien scolaire, accessibles chez vous, sur simple inscription à la bibliothèque. Si vous souhaitez de plus amples renseignements contactez les bibliothécaires.

Le prêt de liseuses et tablettes équipées de livres numériques vous permettra également de profiter autrement des ressources de la bibliothèque.

Nous vous confirmons les animations à venir dans les locaux de la bibliothèque :

- « L'Heure du conte » : ces séances enchantent toujours autant petits et grands grâce au talent des conteurs bénévoles de la bibliothèque. Rendez-vous les mercredis 13 janvier, 3 février, 9 mars et 13 avril, à 17 h, salle du Conte lu. A partir de 4 ans.
 - Ateliers de découverte des tablettes tactiles organisés à la bibliothèque. Les places sont limitées, il faut donc réserver auprès des bibliothécaires.
 - « Ateliers thématiques pour enfants » : les mercredis 20 janvier, 17 février et 16 mars de 14h à 15 h, en route pour la planète Mars !
 - « Ateliers d'initiation et ateliers thématiques pour les adultes » : le samedi 23 janvier de 9h30 à 11h, puis les vendredis 5 février et 11 mars, de 10h30 à 12h.
 - Atelier « Je fabrique mon livre pop-up » pour enfants, le jeudi 11 février de 10h à 12h, gratuit sur inscription préalable.
- La bibliothèque propose quelque 5 500 livres, des classiques aux nouveautés, des BD et des magazines que vous pouvez également consulter en numérique sur des tablettes. La consultation sur place est libre, l'inscription est nécessaire pour emprunter les livres à domicile, elle est gratuite pour les habitants de Bédoin.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h – 15 h/18 h - Jeudi et Vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72. Courriel : bibliotheque@bedoin.fr - www.bedoin.fr

Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Tél : 04 90 65 95 66 - Courriel : secretariat@mjcbedoin.org - Site : <http://www.mjcbedoin.org>

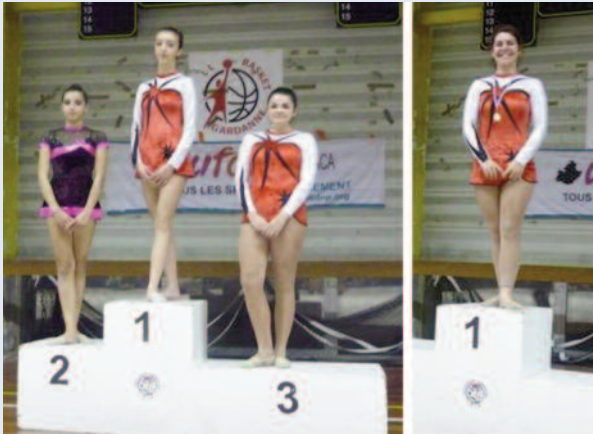
Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Cinéval

Programme :

Vendredi 18 Décembre 18h30 : Belle et Sébastien, l'aventure continue - 20h30 : 007 Spectre

Vendredi 15 Janvier 18h30 : Le voyage d'Arlo - 20h30 : Star wars 7



Compétition départementale de GRS du 15 novembre 2015

Nos gymnastes se sont encore illustrées lors de la dernière compétition départementale de GRS à Gardanne :

- 1^{ère} dans la catégorie 13/14 ans : Léonie Molaro-Maqua
- 3^{ème} dans la catégorie 13/14 ans : Carla Didier
- 1^{ère} dans la catégorie 17 ans et + : Lucie Garrido

Bravo à elles, à tout l'encadrement et particulièrement à Chantal DUCEP qui sera honorée le 4 février prochain lors de la cérémonie de remise du Trophée du Sport vaclusien 2015 à Châteauneuf de Gadagne.

Théâtre

La saison 2014/2015 restera marquée par la collaboration de l'atelier « ados » de la MJC de Bédoin avec le TRAC de Beaumes-de-Venise : cinq jeunes comédiens talentueux vont continuer cette année à prêter leurs voix aux poètes et aux témoins dans le spectacle « Résistance Maquis-Ventoux ».

Nos ateliers de pratique théâtrale proposent aux enfants et adolescents de s'initier au jeu d'acteur en explorant les possibilités offertes par la voix, le corps, l'écoute et la relation aux autres développant ainsi confiance en soi, créativité et sens du collectif.

Les exercices sont axés sur l'improvisation et serviront de support à l'écriture de la pièce représentée en fin d'année. Ici, pas de rôle principal, chaque présence scénique compte et s'épanouit dans une création contemporaine issue de l'imagination des jeunes comédiens et de leur enseignant Olivier Battefort.

Atelier animé par Thibault Charbonnel, comédien, metteur en scène et scénographe.

Atelier enfants : le mardi de 17h30 à 19h - **Atelier adolescents** : le mardi de 19h à 20h30.



Association « Taxi Pantaï »

Pour la 4^{ème} année consécutive nous avons accueilli samedi 19 décembre au Centre Culturel Hélen ADAM, le bal « Lou Folk ». Après l'atelier de danses traditionnelles pour nous initier aux joies du cercle et autres farandoles, la soirée s'est poursuivie avec les groupes de l'association « Duo Diato », Groupe de polyphonies « Pantaï en Cor », atelier d'ensemble musical puis le groupe « Jaleti » et son balèti endiablé. Une belle soirée musicale, festive et conviviale.

Association « Les Flous du Ventoux »

Marathon photo 2016 des "Flous du Ventoux"

L'association "Les Flous du Ventoux" organise son 2^{ème} "Marathon photo" qui aura lieu à Bédoin le dimanche 3 avril 2016. Ce marathon est accessible à tout photographe amateur. Courriel : lesflousduventoux@gmail.com

Etat Civil

BIENVENUES :

Kélia GAUBERTnée le 10.10.2015
Kaïss MELAH.....née le 07.10.2015
Ceylian JOUVENTné le 14.10.2015
Elsa GIRAUD..... née le 25.10.2015
Milo BREMOND LENGLET né le 09.11.2015
Erwan SETTOUTI né le 05.11.2015
Louise BRIFFAnée le 30.11.2015

FÉLICITATIONS :

Grégory DELL'INNOCENTI et Magali FIASCHETTI. le 14.11.2015

CONDOLÉANCES :

Max BRUN (78 ans) le 23.09.2015
Charles CALABRESE (94 ans) le 09.10.2015
Albert DAMIAN (90 ans) le 13.10.2015
Adeline VALERIO veuve Montagard (94 ans) le 22.10/2015
Marie RODON (99 ans) le 20.11.2015
Epiphanie CRUCIANI veuve GABRIEL (88 ans). le 30.07.2015
Micheline JAMMOT veuve LE QUINTREC (71 ans) le 10.08.2015
François FAVERIAN (69 ans)..... le 19.08.2015
Gérard CLOUP (64 ans) le 22.08.2015
BOUVET Marie-Louise (94 ans) le 06.11.2015
RICHIR Marc (72 ans)le 09.11.2015
SARAZIN Pierette épouse BOULOGNE (80 ans).le 16.11.2015
SENEQUE Andrée veuve BESNARD (89 ans)..... le 04.12.2015
FUZET Aline veuve ROBBE (82 ans) le 06.12.2015

Calendrier des gardes des médecins

Dr Philippe BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA,
Marie-Christine CAUT-POITOUT à Mazan,
Dr Lucie HANSBERGER et Philippe BOISSON à Bédoin,
Dr Dominique LUNADIER à Mormoiron, Dr Michel NADRA
à Villes-sur-Auzon, Dr Raymond COSTE à Malemort.

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

1 ^{er} janvier	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
2-3 janvier	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
9-10 janvier	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
16-17 janvier	Dr Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
23-24 janvier	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
30-31 janvier	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.77.58
6-7 février	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
13-14 février	Dr Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
20-21 février	Dr Raymond COSTE	04.90.69.77.68
27-28 février	Dr Michel NADRA	04.90.61.88.96
5-6 mars	Dr Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
12-13 mars	Dr Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
19 -20 mars	Dr Philippe BOISSON	04.90.65.92.12
26-27 mars	Dr Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
28 mars	Dr Philippe BRENGUIER	04.90.69.77.58

SAMU 15 – POMPIERS 18 – GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE - Téléphone : 04.90.31.43.43

Départ

Monsieur Claude Gillino, installé à Bédoin depuis 1976 comme tapissier décorateur, nous informe qu'il cesse son activité au 31 décembre 2015 pour prendre sa retraite. Nous regrettons la disparition de cette activité qu'il pratiquait avec sa fille Pascale Jouve et lui souhaitons une heureuse retraite.



Flashez
sur
Bédoin

Horaires d'ouverture des crèches

Église de Sainte Colombe : les dimanches 27 décembre et 3 janvier de 14h à 16h.

Église Saint Pierre de Bédoin : à partir du 19 décembre de 17h à 19h. Le 18, ouverture à 17h pour la balade aux lampions des enfants.

Les manifestations culturelles à Bédoin

Plusieurs manifestations culturelles ont marqué cette fin d'année :

- le samedi 28 novembre au Centre Culturel un public nombreux et chaleureux a applaudi « la Troupe-école de la Lance et des Baronnie » qui nous a présenté leur création « La femme du boulanger » dans la version initiale écrite par Giono pour le théâtre ;
- le dimanche 20 décembre dans le cadre des animations de Noël un concert gratuit de chants de Noël vous a été offert par la municipalité avec Stéphan Manganelli et Joël Gombert sur le thème « La musique et la langue d'oc », suivi par la dégustation des traditionnels 13 desserts.

Notez les manifestations prévues durant le 1^{er} trimestre 2016 :

- le dimanche 24 janvier à 14h30 au Centre Culturel, vous retrouverez **la Pastorale Riboun d'Eyguières** qui a déjà connu début 2015 un franc succès à Bédoin.
- le dimanche 31 janvier à 15h au Centre Culturel, une conférence nous sera présentée sur **l'histoire de la truffe de l'origine à nos jours** par une conférencière de la CoVe.
- le samedi 20 février à 21h au Centre Culturel, à l'occasion des 70 ans du « Secours Populaire » nous sera présenté un concert à but humanitaire sur le thème **des chansons de Georges Brassens et de Boby Lapointe**.

Venez y nombreux.

Comme chaque année, le 12 mars à l'occasion de la mi-carême le groupe Cabr'e Can animera le traditionnel procès de Carmentran, suivi d'animations pour les enfants, d'un goûter au centre culturel et, à 21h, d'une soirée « folk » pour les adultes. Nous vous souhaitons de belles fêtes.

Michèle MASSENDES